

# JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

PAR M<sup>r</sup>: DE V.

---

265

---

N<sup>o</sup>: XXXII.

J U N 1789.

*Dimanche 21.*

DANS la Séance du Lundi l'on a tiré au sort les Judges de la Diète, au Tribunal des quels sera porté le procès du prince Poniatowski. Le mardi on lut une lettre du Prince Potemkin au Grand Maitre d'Artillerie Potocki, ayant trait à l'évacuation des troupes & Magasins de la Russie: le Jeudi l'on nomma Mr. Swieykowski Castelan de Kamieniec, Commissaire pour assister à cette évacuation. Cette grande affaire ainsi terminée, l'on en finit une autre non moins importante, qui est celle de l'impôt territorial. Et celui *pro-tunc* étant déjà entré dans le Trésor de la Républiquée, on a vu avec satisfaction par les

(1)

MAIS  
20  
rapports de la Commission de guerre, que le nombre des hommes effectifs passe déjà quarante huit mille; & que l'augmentation, des compagnies, résolue cette semaine, doit bientôt les rapprocher de soixante.

Nous observerons en passant au sujet des impôts, que l'on avoit proposé d'étendre jusques aux Ministres protestants, celui que les curés Catholiques payent sous le nom de *donum charitativum*. Mais cette motion fut vivement combattue par Mr. Butrymowicz Nonce de Pińsk, qui repréSENTA que le seul nom de *donum*, prouvoit que cet impôt ne pouvoit qu'être offert & non exigé; & que si le clergé Catholique le donnoit en échange des grands priviléges dont il jouit, ce n'étoit pas une raison pour l'étendre jusques aux ecclésiastiques protestants, qui ne jouissent pas des mêmes priviléges. Sur quoi nous observerons encore qu'il y a des Nonces de la Religion réformée, mais que celui que nous avons nommé n'en n'est pas; & que l'effet de son discours a certainement prouvé que la tolérance ne manqueroit pas de représentans, même au sein d'une Religion dominante.

## SÉANCE DU SAMEDI.

Je ferai un article à part de cette Séance, & de l'espèce d'insurrection soumise qui a accompagné l'ajournement des états, dans la crainte qu'une plume ennemie de la vérité ne s'empare de ce sujet, pour le représenter comme le commencement d'une fission dangereuse, ou l'effet du peu d'accord qui regne dans les esprits. Voici le fait. Presque tous les membres des états désiroient suspendre leurs travaux, tant à cause de la prochaine échéance des payements de la St. Jean, qui entraînent un grand nombre d'affaires particulières, que pour refaire leurs forces réellement épuisées, par une continuité de près de neuf mois d'occupations pénibles.

Mais une pareille suspension est un de ces points qui, dans l'esprit de notre Constitution, ne peut passer qu'à l'unanimité; & cela dans la crainte naturelle, de laisser dans de pareilles lacunes, le pouvoir d'ôter à la Diète toute espèce d'activité. Le Maréchal proposa d'ajourner les états au treize du mois de Juillet; & trois Nonces seulement y mettant opposition,

le Maréchal les prioit d'y renoncer, lorsque S. M. croyant, sans doute, que l'unanimité étoit déjà constatée, appela son Ministère, ajourna la Séance au treize, & quitta la salle des états.

S'il n'y avoit pas eu erreur, la violation étoit manifeste; aussi tous les nonces resterent à leur place, & declarerent positivement qu'ils ne regardoient point la Séance comme finie. Les Maréchaux se rendirent chez S. M. qui envoya aussitôt son Ministère, pour donner à la chambre des explications très propres à la satisfaire. Et le Maréchal de la Diète, ayant alors demandé si l'on consentoit à l'ajournement jusqu'au treize, l'unanimité s'établit sans peine; & Alors le Vice-chancelier Garnysz prenant la parole au nom du Roi, mit fin à la Séance. Le respect pour les formes, fut l'ame & le motif de cette résistance, pleine de soumission & de respect pour les droits du Trône.

*L I T T E R A T U R E*

*Essai sur la secte des Illuminés 1789. Paris.*

Une mention de cet ouvrage piquant par son sujet, intéressant par son style, ne pourroit en aucune manière entrer dans le plan de

---

notre écrit périodique entièrement destiné à la Pologne, si l'auteur n'avoit lui même mentionné ce pays page 25 lors qu'il dit: *La Pologne a reçu aussi les nouveaux principes* (ceux des Illuminés, ) auxquels, du moins, la Noblesse obéit & les a fait passer en Russie. Sur quoi nous croyons devoir faire l'explication suivante. Il y a à Varsovie plusieurs Loges tenues par cette société bienfaisante, que l'auteur de l'essai exalte en différents endroits de son ouvrage. Ces Loges étoient regardées comme des lieux de réunion pour la société; & des écoles d'éloquence pour la Jeunesse: mais il est certain que l'on n'y obéissoit à aucun nouveau principe, & qu'il n'en n'est rien passé en Russie.

De plus il y a eu à Varsovie deux cercles de Rose-croix d'Allemagne, qui sont différents des autres rose-croix, & s'occupent d'expériences chimiques. A la vérité aucune de leurs découvertes n'a encore transpiré dans le public; ce qui vient, sans doute, du profond mystère dont ils enveloppent leurs opérations: mais nous croyons pouvoir certifier qu'ils ne se sont jamais immiscés dans la Politique.

Quand aux illuminés de l'Allemagne, nous en avons fréquenté plusieurs dans nos voyages; & vu les croix brodées sur leurs chemises & autres attributs mystiques, dont

l'usage n'a certainement pas encore pénétré en Pologne. Cependant nous n'avons jamais pu bien les connoître & nous avouons ne pas les connoître encore, même après avoir lu l'ouvrage en question. Enfin nous avons de la peine à croire à une intime correspondance entre ces diverses sociétés, que rassemble le désœuvrement & l'amour du merveilleux; & nous aimerais autant affirmer que les bonnes femmes du royaume des Asturies, ont des rapports secrets avec celles du Polisie Wolhyński, parceque dans les deux Provinces elles croient également aux sorciers, aux revenants, & aux vampires.

*A V I S.*

*On s'abonne tous les jours, hors les fêtes & Dimanches, chez Mr. Trattnern Libraire, rue des Sénateurs vis-à-vis le Palais de S. A. le Prince Primat. Le prix de l'abonnement pour Varsovie est de 36. florins pour l'année courante; on paye 4. florins de plus pour les feuilles sorties avant la nouvelle année.*

*On s'abonne également pour toutes les Provinces de Pologne: s'adresser, à Varsovie, à M. Zimmermann Contrôleur général de la Poste; & en Province, aux Maitres des Postes de chaque Bureau. Le prix de l'abonnement est de 46. florins, franc-de-port, pour toutes les feuilles jusqu'à la nouvelle Année 1790.*



